



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une promenade sur
le territoire de la Ville de Genève.

du 12 mars 1984

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la Ville de Genève du 22 février
1984 ;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la nu-
mérologie des bâtiments du 19 février 1975,

ARRÊTÉ

Il est donné le nom de :

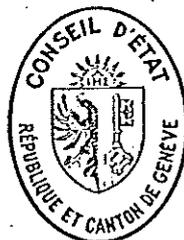
CV59447 - Promenade des Lavandières

au cheminement piétonnier reliant les halles de l'île à l'usine de
la Coulouvrenière.

Cette dénomination entrera en vigueur le 1er juin 1984.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

D. Haenni